

La Roche-sur-Yon, le 26 janvier 2018

DOSSIER DE PRESSE

LA VILLE ET L'AGGLOMERATION S'ENGAGENT A PREVENIR ET ANTICIPER LES ALLERGIES

CONTACTS PRESSE

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr
LE VAYER Julien – 02 51 47 46 56 – julien.levayer@larochesuryon.fr

Hôtel de ville – Place Napoléon – BP 829 - 85 021 La Roche-sur-Yon cedex
www.ville-larochesuryon.fr



Un premier pollinarium sentinelle ® en Vendée

Chaque année, environ 30% de la population française est concernée par les allergies aux pollens. C'est pourquoi la Ville et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon, à travers leurs missions de santé publique et de suivi de la qualité de l'air, ont choisi de renforcer le maillage de surveillance des émissions de pollens dans la région.

Les deux collectivités ont donc collaboré avec l'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF), l'Agence Régionale de Santé (ARS), un botaniste consultant, un allergologue référent en Vendée et l'association AIR Pays de la Loire pour créer le premier Pollinarium sentinelle ® de Vendée.

Ce dernier s'appuie sur un contrat de savoir-faire, de licence et de marque, engageant la Ville et l'Agglomération à respecter un protocole scientifique pour les différentes étapes du projet :

- choix du site (espace fermé, orientation particulière vis-à-vis de l'ensoleillement et du vent),
- choix des plantes et leur nombre (avec le médecin allergologue référent et l'expert botaniste),
- modalités de leur récolte dans la nature,
- réalisation du jardin.

La Roche-sur-Yon devient ainsi le 10^{ème} territoire français à accueillir ce type de structure et la 5^{ème} ville de la région après Nantes, Laval, Angers et Saint-Nazaire.



Pollinarium sentinelle ® : pourquoi, comment ?

Le Pollinarium sentinelle ® permet d'informer en temps réel les patients allergiques et les médecins, des dates de début et de fin de floraison des principales espèces allergisantes locales.

Il regroupe dans un espace dédié les principales espèces de plantes, arbustes et arbres sauvages de la région dont le pollen est allergisant. Objectif : **les observer quotidiennement afin de détecter le début et la fin d'émission de pollen de chaque espèce et ainsi transmettre ces informations aux personnes allergiques inscrites à l'Alerte Pollen.** Dès réception de cette information, les allergiques peuvent commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes, et l'arrêter dès la fin d'émission de pollen.

Pour mettre en place ce dispositif, deux agents des serres municipales ont été spécialement formés et missionnés pour les relevés quotidiens, en complément de leurs activités journalières. Un espace a été aménagé dans une zone spécifique à la culture en pot comprenant :

- **8 espèces d'arbres nanifiés pour stimuler leur floraison** (aulne glutineux, noisetier commun, châtaigner, cyprès de Provence, frêne à feuille étroites, chêne rouvre, chêne vert, saule roux) ;
- **9 carrés d'herbacées plantés en pleine terre** (vulpin des prés, flouve odorante, fromental bulbeux, dactyle aggloméré, houlque laineuse, fétuque, ivraie vivace [ray gras], fléole des prés, plantain lancéolé)

Ces végétaux ont été collectés dans un rayon de 20 à 50 km autour de La Roche-sur-Yon pour obtenir une représentativité du patrimoine végétal vendéen et une diversité génétique des espèces. Objectif : mieux détecter les premiers signaux d'allergies.

Après une première année de test du pollinarium en 2017, l'APSF a validé la constitution et le fonctionnement du pollinarium fin 2017. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, les informations concernant les émissions de pollen sont transmises quotidiennement à Air Pays de la Loire qui relaye l'information sur Alerte pollens : www.airpl.org/Pollens/pollinariums-sentinelles.

La liste des plantes constitutives du Pollinarium sera amenée à évoluer au cours des années, en fonction de l'évolution des allergies sur le département et des échanges avec le médecin référent et l'expert botanique.



Démarche pour les patients allergiques

Les personnes allergiques aux pollens peuvent s'inscrire gratuitement sur www.alertepollens.org où ils renseignent leurs coordonnées et leur ville d'habitation.

LE PROCESSUS

- 1) Chaque jour, les jardiniers observent les plantes
- 2) Le premier plant d'une espèce commence à émettre du pollen, l'information est enregistrée ; un alerte pollen est aussitôt transmise par mail aux abonnés
- 3) Les personnes allergiques peuvent commencer leur traitement avant l'apparition des premiers symptômes
- 4) Le dernier plant d'une espèce n'émet plus de pollen, l'information est enregistrée ; une alerte pollen est aussitôt transmise par mail aux abonnés
- 5) Les personnes allergiques peuvent arrêter leur traitement

En complément, les personnes allergiques sont invitées à se rapprocher d'un médecin allergologue ou d'un pharmacien qui les accompagnera dans l'adaptation de leur traitement.